CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS EXTERNES CARRIÈRES LONGUES

CONCOURS SUR ÉPREUVES (SCOLARITÉ DE 3 ANS)

- Être de nationalité française, âgé(e) de 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours
- Être titulaire soit :

- d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV : concours interfilières MP (maths physique), PC (physique chimie), PSI (physique sciences de l'ingénieur) et concours filière PT (physique technologie)
- d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (concours option « sciences » et « sciences politiques »)

- Satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées
- Satisfaire aux épreuves des concours (admissibilité et admission)

CONCOURS SUR TITRES (SCOLARITÉ D'UN AN)

- Être de nationalité française, âgé(e) de 25 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours
- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre conférant le grade de master
- Satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées
- Satisfaire aux épreuves du concours (présélection sur dossier et épreuves d'admission)

Cti
Commission des Titres d'Ingénieur

Suivez-nous !

Site de l'École de l'air
https://www.ecole-air-espace.fr

ARMÉE DE L'AIR

L'École de l'air est éligible à la taxe d'apprentissage.

Ce document ne peut être considéré comme contractuel.

Membre associé du GROUPE isae

Infographie : Valérie Spanu Aubert - École de l'air - BA 701 Salon-de-Provence.
Impression : Atelier reprographie de l'École de l'air.

ÉCOLE DE L'AIR
SALON-DE-PROVENCE

FAIRE FACE

OFFICIER DE CARRIÈRE

DEVENIR OFFICIER AVIATEUR

L'École de l'air a pour mission de former tous les officiers de l'armée de l'air en les préparant à devenir des combattants et chefs militaires, des dirigeants et des experts du milieu aéronautique et spatial.
À l'issue de la formation, les élèves officiers de carrière pourront se spécialiser pour devenir :

OFFICIERS DE L'AIR

- Pilote de chasse
- Navigateur officier systèmes d'armes (NOSA)
- Pilote d'hélicoptère
- Pilote de transport

OFFICIERS DES BASES

- Officier contrôleur des opérations aériennes
- Officier contrôleur de circulation aérienne
- Officier renseignement
- Officier fusilier-commando parachutiste de l'air
- Officier infrastructure
- Officier défense sol air
- Officier informaticien
- Officier ressources humaines

OFFICIERS MÉCANICIENS SYSTÈMES AÉRONAUTIQUES

- Officier mécanicien aéronef et vecteur
- Officier des systèmes d'information et de communication
- Officier spécialisé armement
- Officier des systèmes et matériels d'environnement aéronautique
- Officier logisticien
- Officier sécurité incendie et NRBC
- Officier du transit aérien

INTÉGRER L'ÉCOLE DE L'AIR

L'ÉCOLE DE L'AIR VOUS OFFRE

Une formation de l'officier aviateur combattant et expert aéronautique :

- une école ouverte vers l'industrie, la recherche et l'innovation, la société civile et l'international
- l'accès à un pôle d'excellence aéronautique
- un campus numérique : cours sur tablette/wifi, smart board
- un apprentissage fondé sur les nouvelles technologies

Autant de raisons de s'engager dans l'armée de l'air pour « faire face » aux défis de l'avenir.

TROIS PILIERS COMMUNS À TOUS LES CURSUS

- Formation du chef et du combattant
- Formation académique
- Formation aéronautique

UNE ÉCOLE, PLUSIEURS CURSUS

CURSUS INGÉNIEUR EA

- Un diplôme d'ingénieur de l'École de l'air labélisé CTI (Commission des Titres d'Ingénieur)

CURSUS MASTER SCIENCES POLITIQUES

- Diplôme de l'IEP (Institut d'Études Politiques) d'Aix-en-Provence
- Master « histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité »

CURSUS « TITRES »
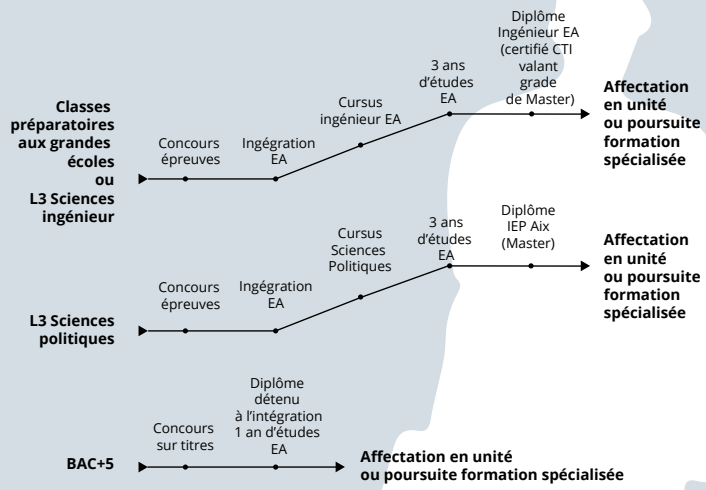
- Diplôme détenu à l'intégration